

Groupe de travail

« Rénovation des concours SU et refonte des concours informatiques »

séance du 12 juin 2020



UNE EVOLUTION BIENVENUE ET ... DES REGRETS

L'UNSA Douanes et la CGC Douanes approuvent l'évolution proposée pour les concours spécialistes en Surveillance. Ce toilettage en profondeur tant dans les épreuves, dans les conditions de diplôme et de l'intégration de l'entretien psychologique sont un plus pour nos collègues à venir.

1. Rénovation des concours SU

- L'entretien psychologique :

Celui-ci interviendra au moment de l'admission et préalablement à l'entretien avec le jury. Il reprend la ligne de celui effectué actuellement pour les recrutements de non spécialistes.

Pour rappel, celui-ci a pour but d'aider **le jury, seul souverain**, dans l'examen de la personnalité au plan professionnel du candidat. Cette aide se fait au travers d'une grille de compétences remise par le psychologue au jury afin de permettre à celui-ci de prendre sa décision de manière plus éclairée. Cette grille de compétence a été établie par le psychologue, après étude des besoins sur le terrain, reprenant les attendus de collègues et une orientation métier. Cet entretien devrait permettre de réduire le paramètre d'incertitude.

A la question de l'intégration du psychologue dans le jury, l'administration a répondu que l'entretien avec le jury ne permettrait pas à celui-ci de se faire clairement une opinion en 3 à 4 questions. La préférence a été donnée à un entretien individualisé des candidats (sachant que le candidat ne se rend pas aux deux entretiens dans le même état d'esprit).

- Les épreuves :

Un toilettage des épreuves a été considéré comme nécessaire. La première épreuve d'admissibilité, identique pour tous les concours (par catégorie), comporte un volet généraliste sur les droits et devoirs, la géopolitique de la fraude, etc.

Cette épreuve mêlera QCM et réponses argumentées, et aura pour but de vérifier l'intérêt du candidat pour la douane.

Les autres épreuves sont en rapport avec le concours de la spécialité.

Il en est de même pour les épreuves d'admissions, avec au préalable l'entretien psychologique (voir ci-dessus).

- Les conditions de diplômes :

Certains diplômes permettant l'exécution de spécialités techniques ont été relevés. Aussi, l'administration met en adéquation ses concours avec les diplômes nécessaires pour concourir. Cette mise en adéquation a supprimé de fait le concours d'agent de constatation spécialité maintenance navale.

Si nos organisations se félicitent de ce toilettage, qui permet une meilleure corrélation entre les besoins de l'administration et les candidats recrutés, nous pouvons regretter malgré tout la disparition du concours interne ainsi que de l'examen professionnel qui prive l'administration de la ressource que constitue le vivier de ses agents.

L'UNSA et la CGC douanes regrettent également le manque de communication sur la constitution du panel de spécialistes (dont nous ne doutons en aucun cas de la compétence) et qui a permis à l'administration de réaliser ce travail de fond important.

Enfin, quelque soit le concours, l'administration ne pourra faire l'économie d'un travail sur les carrières et débouchés des agents recrutés au titre des spécialités. Elle ne pourra pas faire l'économie non plus d'un questionnement sur le régime indemnitaire de ces agents.

2. Volet refonte des concours informatiques

Une première pierre nécessaire mais loin d'être suffisante

L'UNSA Douanes et la CGC-Douanes se réjouissent de la démarche entreprise afin de réformer les concours informatiques « inspecteurs PSE » et « contrôleurs programmeurs ».

La simplification de la première épreuve, moins rédactionnelle, vise à laisser plus de latitude pour les candidats très techniques, tandis que la séparation des épreuves techniques en deux filières, « logiciels » ou « infrastructures », prend en compte la séparation des métiers informatiques.

Ces changements s'accompagnent d'un plan d'action RH de communication sur la filière informatique ainsi que d'une refonte de la formation initiale qui sera traitée lors du prochain GT Formation du 8 juillet prochain.

Nous ne pouvons que souscrire à ces évolutions, tout en regrettant cependant que cette refonte ne soit pas présentée dans le cadre d'une évolution globale de la filière informatique.

1. La refonte présentée concerne le recrutement par concours, sans pour autant aborder le concours AAU (analyste assistant utilisateur), alors même que son programme mériterait également d'être réformé. De même, le recrutement par obtention des examens IGPDE n'est pas abordé alors qu'il est complètement abandonné par la douane.
2. Les questions relatives aux mobilités entre les filières restent posées. Seront-elles possibles ? Dans quelles conditions ? Existera-t-il une formation continue adaptée ? Comment les TSII seront considérés, alors qu'ils ne sont pas PSE ? Va-t-on continuer à utiliser les qualifications TSII pour bloquer les personnels des centres ?
3. La carrière enfin, car cette spécialisation va nécessairement entraîner une absence probable de lauréats à la sélection professionnelle d'IP. La pénurie d'IPIS informaticiens dure depuis de nombreuses années. En simplifiant encore la première épreuve, la question de la création d'une éventuelle filière IPIS informaticiens mérite d'être posée, sous une forme ou une autre. La moyenne d'âge des recrutements PSE étant bien plus élevée que les inspecteurs, il n'est plus possible de ne leur proposer qu'une carrière longue, à moins de vouloir absolument les voir partir...
4. Les affectations sur les postes devront tenir compte des filières alors que ce pouvoir d'affectation appartient aujourd'hui aux directeurs des centres informatiques.
5. Pour la formation initiale, il semble que les écoles assureront le tronc commun tandis que la spécialisation interviendra sur le poste d'affectation. Nous attendons avec impatience le futur GT Formation qui devra détailler les rôles respectifs de chaque intervenant dans la formation, les contenus, l'harmonisation éventuelle entre le CID, la DNSCE et SI et surtout, avec les effectifs concernés.

La mise en place d'épreuves par filière est une bonne chose mais les impacts vont bien au-delà du strict concours PSE. Ce GT Concours ne représente qu'une première pierre à un édifice dont les plans de construction sont encore à établir. La SDSI représentée par le chef du bureau SI3 s'est engagé à porter auprès du SDSI, la nécessité de provoquer un GT Informatique. C'est pour une nécessité pour nos organisations.

Vos représentants UNSA-Douanes /CGC Douanes :

Pierre-Yves JACQMIN, Romain SIMEON, Lionel IZING